Compte-rendu de la commission Environnement Développement Durable et Schéma Cyclable

Communauté de Communes

Seulles Terre et Mer

Mardi 15 septembre 2026

Présents à cette commission :

Martin BAILLET, Denis BLAISON, Gabriel BOUVET, Florence BUHOT, Guillaume DAUXAIS, Jimmy DÔ, Jean-Claude ELOY, Jérémy FANET, Pascale GODEFROY, Romain LEFRANC, Jean-Marc LÉGER, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Ludovic MAULNY, Anne MOREL, Sophie PASQUIER, Patrice RENAUD, Jean-Paul RIVIERE, Mégane RONCIER.

Communauté de Communes
Seulles Terre et Mer

Communauté de Communes
Seulles Terre et Mer

01

Mise en place de la commission

01 Mise en place de la commission

Élection du président et présentation des membres

M. Bouvet, seul candidat, est élu président de la commission.

Remerciements aux participants pour leur présence.

Présentation des élus et tour de table.

Communauté de Communes
Seulles Terre et Mer

Communauté de Communes
Seulles Terre et Mer

02

Présentation de la compétence

02 Présentation de la compétence

La communauté de communes exerce différentes compétences pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire notamment :

- Protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (compétence optionnelle) .

Communauté de Communes Seulles Terre et Mer

Communauté de Communes
Seulles Terre et Mer

03

Schéma Cyclable : Avancement

03 Schéma Cyclable

- Rappel de la démarche et du calendrier

Phase 1 : Diagnostic

Septembre 2023 – Décembre 2023

- **Analyses thématiques : évaluation du territoire, recensement des aménagements, identification des pôles générateurs, analyse des besoins et attentes des usagers, identification des services, interactions avec les autres modes de déplacements…**
- **Enjeux et objectifs**
- **Visites de terrain**
- **Rapport de diagnostic**

3 réunions :
1 réunion de lancement
1 comité technique
1 comité de pilotage
6 entretiens individuels
1 atelier de production
1 réunion avec les Maires
1 consultation numérique

Phase 2 : Définition du réseau d'itinéraires modes actifs

Janvier 2023 – Mars 2024

- **Construction des scénarios d'itinéraires cyclables**
- **Evaluation et comparaison des scénarios**
- **Choix du scénario par les élus**
- **Services, stationnement vélo**
- **Sensibilisation, communication**
- **Rapport de stratégie**

2 réunions :
1 comité technique
1 comité de pilotage
1 atelier de production
1 consultation numérique

Phase 3 : Programmation financière et phasage

Avril 2024 – Mai 2024

- **Etablissement du programme d'actions**
- **Plan pluriannuel d'investissement**
- **Rapport final du schéma de mobilité durable**
- **Restitution finale présentée en commission et conseil communautaire**

2 réunions :
1 réunion de travail
1 comité de pilotage
1 séminaire de restitution

Par délibération du 27 juin 2024, Seulles Terre et Mer a approuvé le schéma cyclable intercommunal et identifié : 13 axes cyclables (80,639 km), répartis en 3 phases

Communauté de Communes Stm Seulles Terre et Mer

03 Schéma Cyclable

- Rappel du contexte

Les ateliers participatifs de production étaient ouverts :

- aux élus
- aux personnes publiques associées (CD 14, DDTM, Ter'Bessin….)
- aux EPCI voisins
- aux associations locales du cycle (dérailleurs du Bessin)

Ces ateliers ont eu lieu :

- en phase diagnostic
- en phase définition des tracés

Les communes ont été consultées sur leurs besoins.

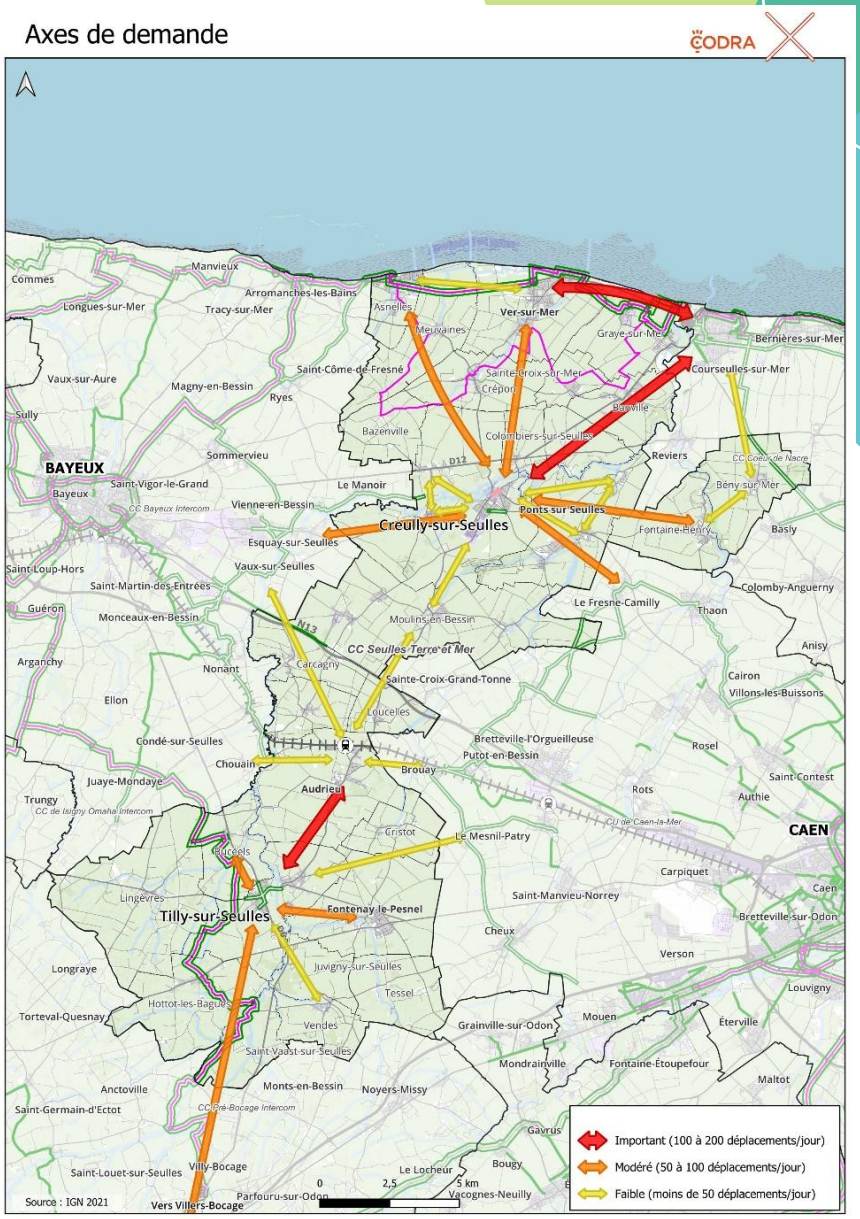
Une carte collaborative a été mise à disposition des communes mais également sur le site STM avec une campagne de consultation

Communauté de Communes Seulles Terre et Mer

03 Schéma Cyclable

Axes de demande cyclable

- Des axes de demande basés sur les déplacements domicile-travail et domicile études, ainsi que sur les démarches participatives
- Besoin de rabattement à vélo vers les 3 collèges (2 collèges sur STM Creully-sur-Seulles, Tilly-sur-Seulles et 1 collège sur Cœur de Nacre à Courseulles) et sur la gare.
- Déplacements domicile-travail : axes de demande vers Caen et Bayeux (distances trop importantes à vélo mais potentiel d'intermodalité)
- Demandes de connexions avec les territoires voisins (Caen la Mer, Bayeux Intercom), mise en continuité des futurs réseaux cyclables entre Caen et Bayeux
- Un axe nord-sud au potentiel davantage touristique sur l'ensemble de son linéaire, mais également utilitaire de proche en proche

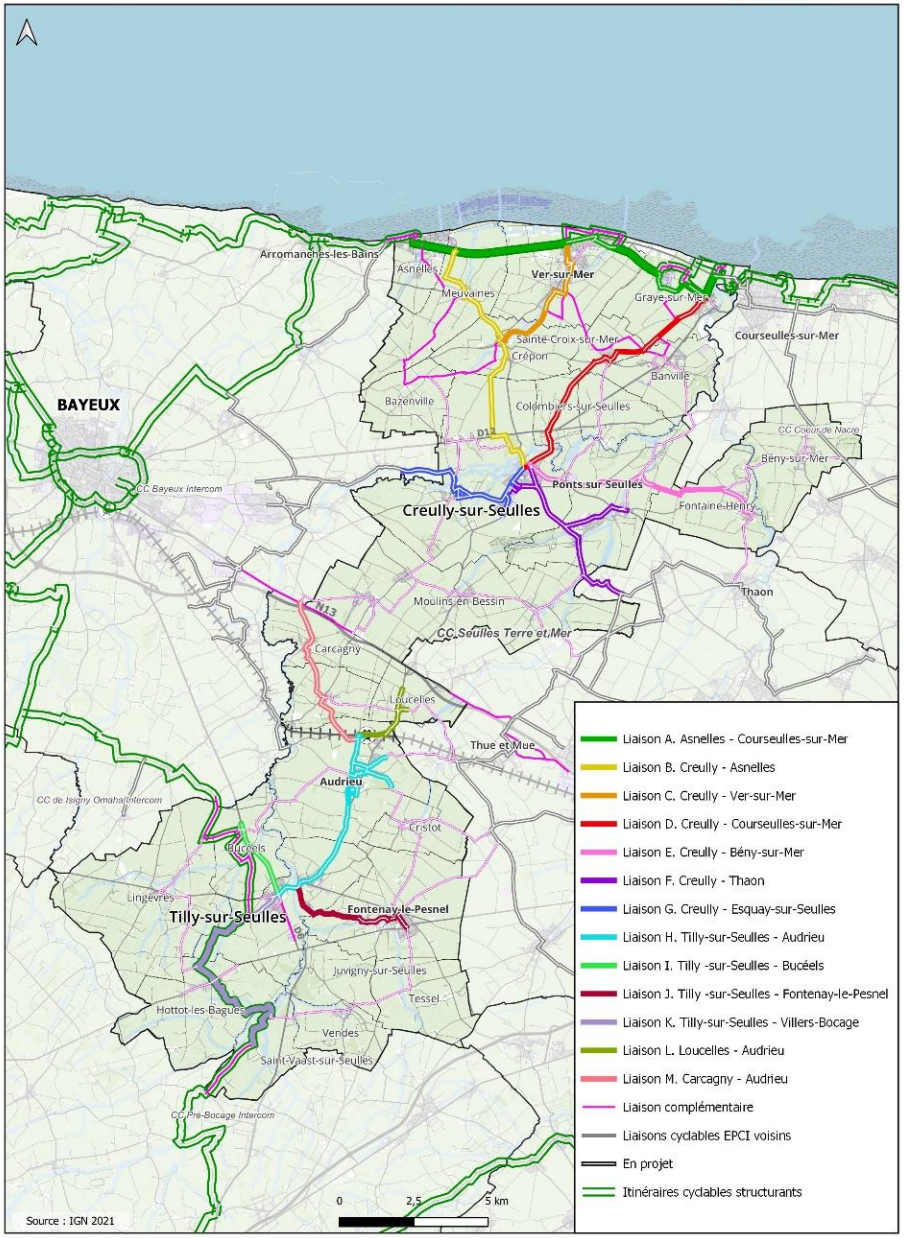


03 Schéma Cyclable

Tracé des liaisons cyclables retenues

Liaison	Linéaire tracé retenu
A. Asnelles – Courseulles-sur-Mer	10 031 m
B. Creully – Asnelles	7 988 m
C. Creully – Ver-sur-Mer	4 352 m
D. Creully - Courseulles-sur-Mer	7 754 m
E. Creully – Bény-sur-Mer	7 064 m
F. Creully – Thaon	7 925 m
G. Creully – Esquay-sur-Seulles	5 687 m
H. Tilly-sur-Seulles – Audrieu	8 994 m
I. Tilly-sur-Seulles – Bucéels	2 266 m
J. Tilly-sur-Seulles – Fontenay-le-Pesnel	3 809 m
K. Tilly-sur-Seulles – Saint-Vaast-sur-Seulles	7 548 m
L. Loucelles - Audrieu	4 846 m
M. Carcagny - Audrieu	2 374 m
TOTAL	80 639 m
Complémentaires	87 170 m

Liaisons cyclables



03 Schéma Cyclable

Phasage	Liaisons cyclables	Coût par liaison	Coût par phase	Coût annuel moyen	Reste à charge annuel moyen *(hypothèse 50%)*
Phase 1 (2024 – 2029)	Liaison A. Asnelles – Courseulles-sur-Mer	410 537 €	2 675 726 €	535 145 €	267 573 €
	Liaison B. Creully – Asnelles	923 526 €			
	Liaison D. Creully - Courseulles-sur-Mer	235 342 €			
	Liaison H. Tilly-sur-Seulles – Audrieu	1 082 556 €			
	Liaison J. Tilly-sur-Seulles – Fontenay-le-Pesnel	23 764 €			
Phase 2 (2030 – 2034)	Liaison E. Creully – Bény-sur-Mer	883 891 €	2 629 070 €	525 814 €	262 907 €
	Liaison F. Creully – Thaon	894 851 €			
	Liaison I. Tilly-sur-Seulles – Bucéels	850 327 €			
Phase 3 (2035 – 2049)	Liaison C. Creully – Ver-sur-Mer	291 692 €	2 269 208 €	453 842 €	226 921 €
	Liaison G. Creully – Esquay-sur-Seulles	1 124 918 €			
	Liaison K. Tilly-sur-Seulles – Saint-Vaast-sur-Seulles	36 623 €			
	Liaison L. Loucelles - Audrieu	190 777 €			
	Liaison M. Carcagny - Audrieu	625 198 €			
Total général		7 574 004 €		504 934 €	252 467 €

Communauté de Communes Seulles Terre et Mer

03 Schéma Cyclable : Avancement

Seulles Terre et Mer souhaite passer en phase opérationnelle pour les premières liaisons ciblées.

Un bureau d'études, ARTELIA, a été recruté par appel d'offres en mars 2026.

L'étude préliminaire a été présentée le 17 juillet. Le diagnostic doit être présenté après la rencontre prévue avec Cœur de Nacre fin septembre, début octobre.

Des études préalables seront éventuellement nécessaires préalablement à la phase opérationnelle :

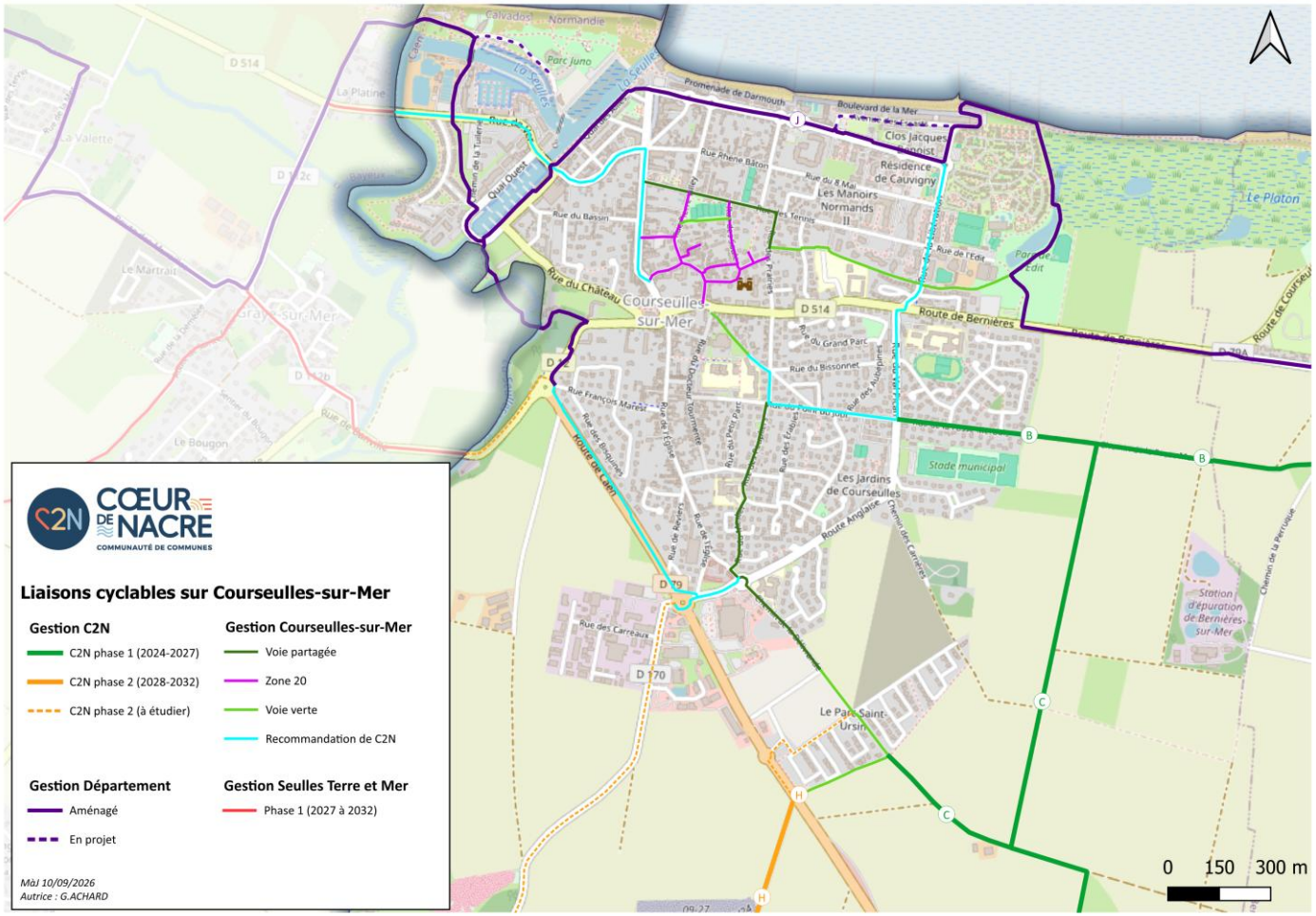
- DLE : Déclaration Loi sur l'Eau
- EE : Evaluation environnementale (étude d'impact)
- Enquête publique

Communauté de Communes Seulles Terre et Mer

03 Schéma Cyclable : Avancement

<u>Connexions avec les communautés de communes limitrophes</u> :

Rencontre avec Cœur de Nacre programmée le 14/09/2026 pour la connexion entre Graye-sur-Mer et Courseulles-sur-Mer



Communauté de Communes Seulles Terre et Mer

03 Schéma Cyclable : Avancement

Remarques :

M. BLAISON indique que la commune de Ponts-sur-Seulles envisage l'étude d'une voie douce entre Tierceville et Creully-sur-Seulles.

Communauté de Communes Stm Seulles Terre et Mer

Communauté de Communes
Seulles Terre et Mer

04

Règlementation Ombrières

04 Règlementation Ombrières

Règlementation

La Loi n°2023 -175 du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable (API parcs de stationnement extérieurs de **1500 m² et +** de s'équiper d'ombrières sur **au moins 50 % de leur su** offre la possibilité de mutualiser cette installation sur plusieurs parkings adjacents si la surface équ respectée.

Périmètre de calcul: la surface prise en compte inclus les places de stationnement et les voies de circulatio exclus les zones végétalisées et les trottoirs

Échéance règlementaire: **Parkings > 1500 à 10 000 m² - 1 er juillet 2028**

Nature de l'obligation: l'ombrage doit être **obligatoirement assuré par des ombrières intégrant photovoltaïques** (solaires) sur la totalité de leur partie supérieure

Exceptions : Parking déjà équipé d'une source de production Enr équivalente, parking déjà ombragé par 50% de sa superficie, analyses au cas par cas pour les sites patrimoniaux classés.

Dérogation : L'obligation peut être levée ou reportée en cas de contraintes techniques, de sécurité, patrimoniales, environnementales majeures, ou si l'installation s'avère impossible dans des conditions éc acceptables.

Sanction: 20 000 € pour les parcs de 1500 à 10 000 m² pour le gestionnaire du parking

Communauté de Communes Stm Seulles Terre et Mer

04 Règlementation Ombrières

Un site d'intérêt communautaire est concerné

→ parking du groupe scolaire de Tilly-sur-Seulles.



Attention :

D'autres sites de parkings gérés par les communes ou privés (1500 m² et +) peuvent être concernés.

Pensez à vérifier vos obligations règlementaires

Communauté de Communes Stm Seulles Terre et Mer

Communauté de Communes
Seulles Terre et Mer

05

Charte Produits Phytosanitaires

05 Charte Produits Phytosanitaires

Un projet de charte d'utilisation de produits sanitaires avait été initié en 2016.

Cette charte avait pour objectif d'instaurer des mesures de prévention à proximité des établissements bordés par des champs susceptibles de recevoir des produits phytosanitaires.

3 établissements scolaires sont concernés :

- École Ponts-sur-Seulles
- Ecole Moulins-en-Bessin
- Ecole Tilly-sur-Seulles

Mesures envisagées en 2016 :

- pose de manche à air → cdc
- mise en place de doubles haies (jointives anti-dérive) → cdc
- Création de zone tampon à proximité des établissements , ZNT (zone non traitement) → cdc + communes
- Instauration d'horaires et conditions de non-épandage, échange sur règlementation et matériels → cdc + agriculteurs (+ groupe de travail)

Il est proposé de constituer un groupe de travail et d'échanges avec les exploitants, élus, enseignants…..

Communauté de Communes Stm Seulles Terre et Mer

05 Charte Produits Phytosanitaires



Communauté de Communes
Stm
Seulles Terre et Mer

05 Charte Produits Phytosanitaires



Communauté de Communes
Stm
Seulles Terre et Mer

05 Charte Produits Phytosanitaires



Communauté de Communes
Seulles Terre et Mer

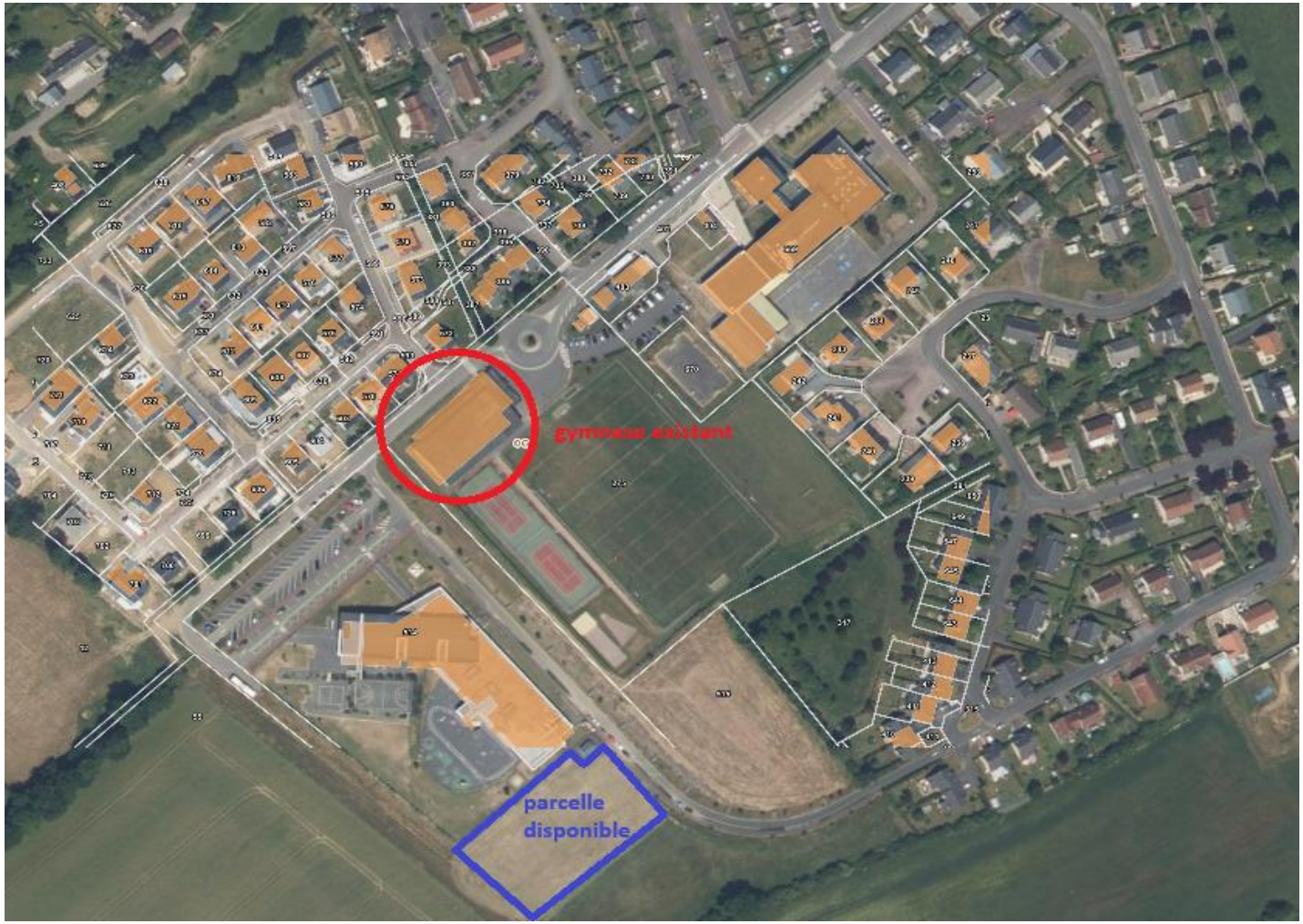
06

Géothermie

06 Géothermie

- Rappel du contexte

Le gymnase de Tilly-sur-Seulles datant des années 1970 est vétuste au niveau des installation et du chauffage.



Communauté de Communes
Stm
Seulles Terre et Mer

06 Géothermie

Le mode de chauffage du gymnase et du groupe scolaire Jacques Prévert (2017) est au gaz, en citerne car absence de gaz de ville.

→ exemple montant facture conso école 2024 = 25 000€.

Une étude de faisabilité a été menée début 2025 dans le cadre d'un projet de construction d'un gymnase à Tilly-sur-Seulles afin de présenter différents scénarii de réhabilitation et/ ou de construction.

→ scénario retenu : construction d'une halle sportive et réhabilitation du gymnase existant permettant de maintenir une offre sportive pendant le temps des travaux de construction

Il a donc été décidé d'étudier une mutualisation de mode de chauffage de l'école et la future halle sportive.

Communauté de Communes Stm Seulles Terre et Mer

06 Géothermie

Une étude de faisabilité a été réalisée au 1er trimestre 2026.

Cette étude est subventionnée à 50 % par l'ADEME.

Les solutions de géothermie sur sondes et sur nappe ont été étudiées.

	Scénario 1 Géothermie sur sondes	Scénario 2 Géothermie sur nappe
MWh produits par la géothermie	**118 MWhEnR**	**124 MWhEnR**
Aides à la production du Fonds Chaleur théorique	118 300 €	62 200 €
Aides à la création d'un réseau technique du Fonds Chaleur théorique	42 900 €	42 900 €
Montant d'aide à l'investissement plafonné	**161 200 €**	**105 100 €**
Aide à la réalisation d'un TRT (Test de Réponse Thermique)	**25 900 €**	**-**
Certificats d'économie d'énergie	**7 800 €**	**7 800 €**
IDEE Action – Région Normandie	**-**	**51 700€**
Total Subventions	**194 900 €**	**164 600 €**
Taux de subvention global	34 %	52%
Reste à financer	374 900 €	152 600 €

- Avancement

Un forage test (subventionné à 50%) a été programmé.

En raison de l'arrêté préfectoral sécheresse le forage ne pourra être réalisé qu'à partir de mi-octobre afin de déterminer la production possible.

Communauté de Communes Stm Seulles Terre et Mer

Communauté de Communes
Seulles Terre et Mer

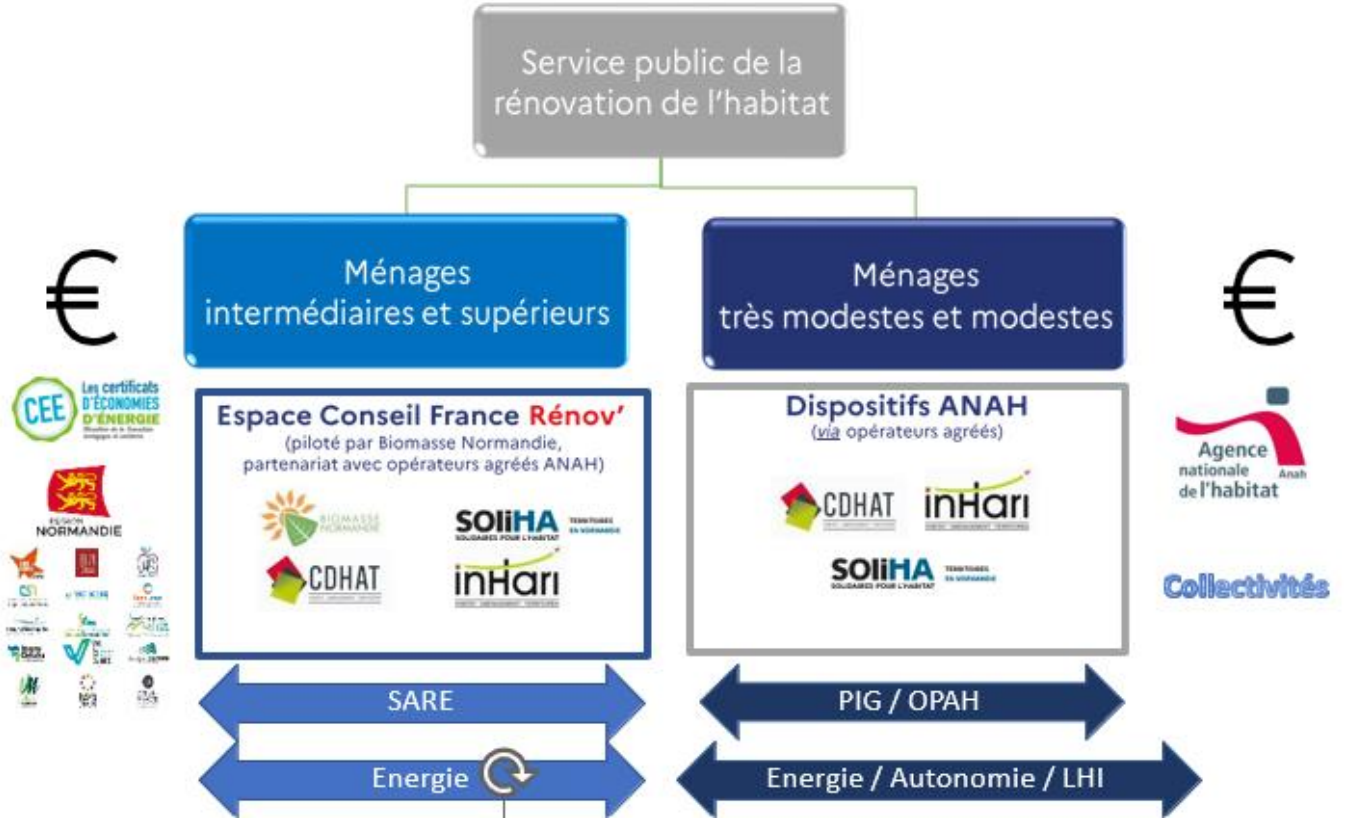
07

Pacte Territorial Dérogatoire avec BIOMASSE et SOLIHA

07

Pacte Territorial Dérogatoire avec BIOMASSE et SOLIHA

➡ Service public de la rénovation de l'habitat de 2021 à 2024



→ Fin du programme SARE au 31/12/2024

→ Désengagement du Département du Calvados du PIG 14 en septembre 2025

ESPACE CONSEIL France Rénov'

Communauté de Communes Seulles Terre et Mer

07 Pacte Territorial Dérogatoire avec BIOMASSE et SOLIHA

➡ Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) 2025

En 2025, Seulles Terre et Mer a signé une convention avec :

- Biomasse Normandie sur la **thématique énergie (uniquement)** auprès des ménages intermédiaires et aisés ainsi que des copropriétés saines.
 → 5 496 € (0,31 € / hab)
- SOLIHA sur la **thématique énergie**, auprès des ménages très modestes et modestes.
 → 2 081 € (0,12 € / hab)

En 2026, deux choix :

- Conventionner avec l'obligation de prendre en charge l'ensemble des thématiques (énergie, autonomie, lutte habitat indigne)

→ 18 439 € (BN 5 783 € + Soliha 12 656 €)

- Si absence de co-financement de STM

→ aucune mission assurée, pas de service public de la rénovation de l'habitat
→ territoire considéré comme zone blanche

Communauté de Communes Stm Seulles Terre et Mer

07

Pacte Territorial Dérogatoire avec BIOMASSE et SOLIHA

➡ **Décision au conseil communautaire du 30 avril 2026**

- Convention signée avec Biomasse Normandie et Soliha pour co-financer les missions sur les **thématiques Energie – Autonomie – Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI)** auprès de toutes les catégories de ménages (très modestes, modestes, intermédiaires et supérieurs).

- Publics ciblés sont les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires et syndicats de propriétaires.
 → 18 439 €
 → à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de 12 mois, renouvelable 1 fois

La commission devra se prononcer sur le renouvellement ou non de la convention pour 1 an.

Communauté de Communes Stm Seulles Terre et Mer

07 Pacte Territorial Dérogatoire avec BIOMASSE et SOLIHA

Bilan animations et fréquentations a l'échelle du territoire 2024-2025

	2024	2025 semestre 1 PIG 14	2025 semestre 2 Biomasse	2025 semestre 2 SOLIHA
Nombre jours permanences physiques	1j /mois	0,5j/mois	0,5j/mois	0,5j/mois
Nombre de rendez-vous en permanences	29	7	13	2
Taux remplissage moyen	46%	39%	33%	13%
Nombre actions d'animations	2 actions annuelles	1 journée d'action annuelle		

Communauté de Communes Stm Seulles Terre et Mer

Communauté de Communes
Seulles Terre et Mer

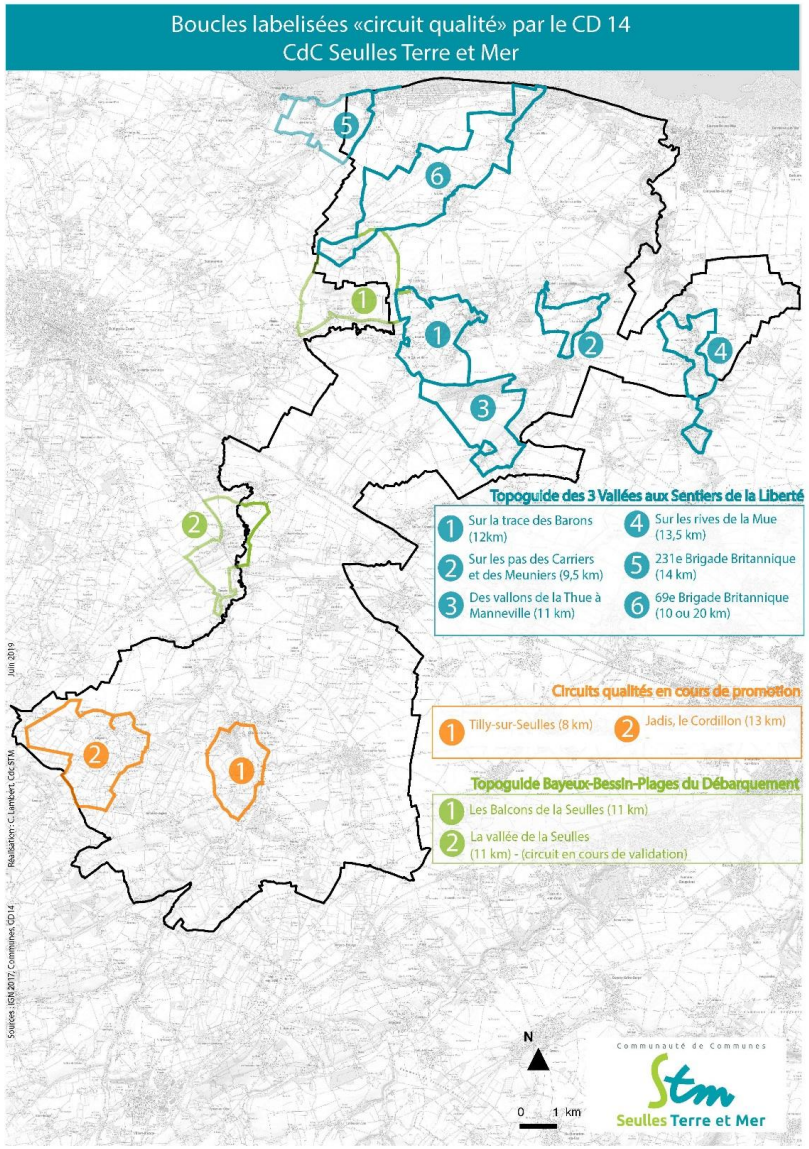
08 Informations diverses

08 Informations diverses

Convention pour l'entretien des chemins de randonnées avec le Département du Calvados

Convention signée début 2025 entre le Département et Seulles Terre et Mer pour l'entretien des chemins de randonnées (circuits qualité) situés sur le territoire

- Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction (5 ans maximum)
- Seulles Terre et Mer s'engage à entretenir 10 chemins de randonnée (entretien de la végétation)
- Le département s'engage à participer au financement à hauteur de 3 278 €



08 Informations diverses

Conventions avec la communauté de communes Bayeux Intercom pour la gestion et l'entretien de trois circuits de randonnées

Création par Seulles Terre et Mer de trois boucles de randonnée pédestre en 2004 :

- 231ème Brigade Britannique
- Les Balcons de la Seulles
- La Vallée de la Seulles

Labellisées par Calvados Tourisme en 2011.

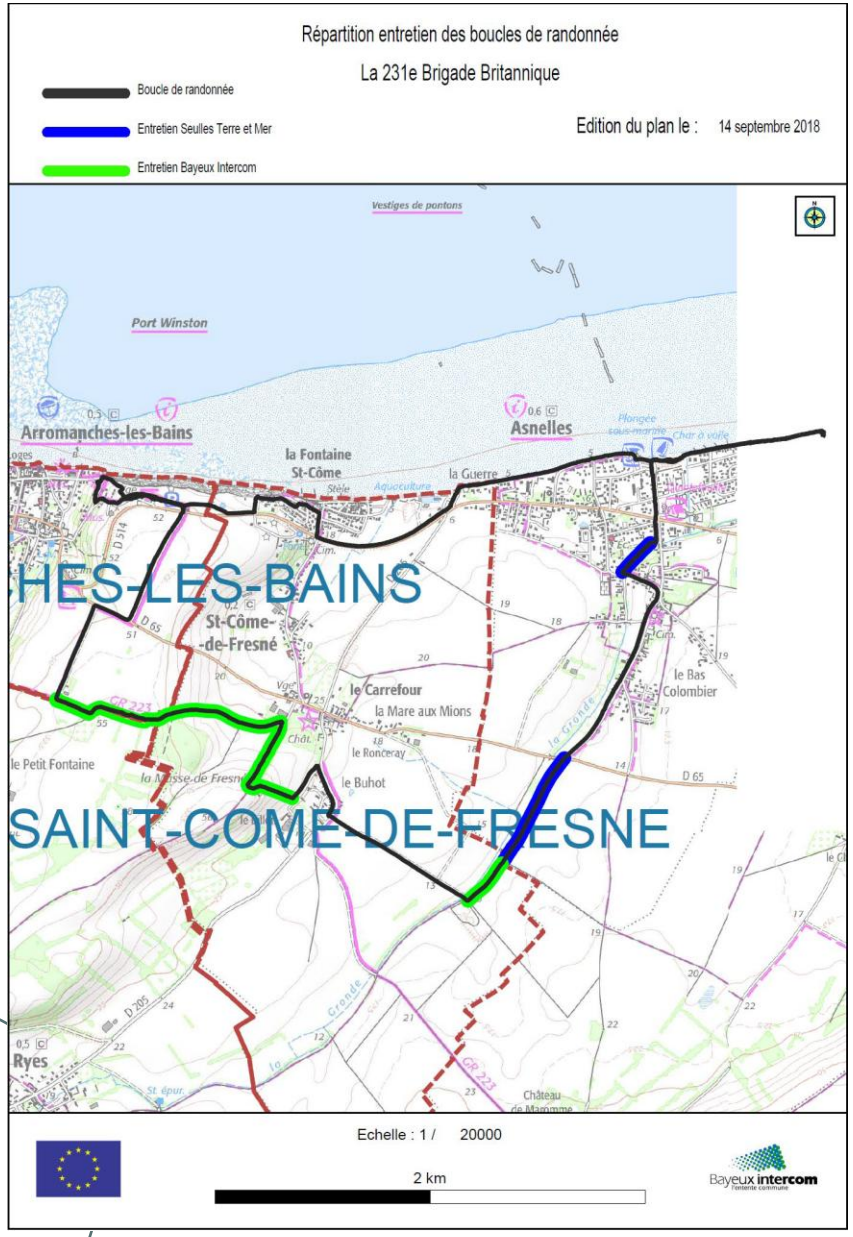
→ une partie est située sur le territoire de Bayeux Intercom.

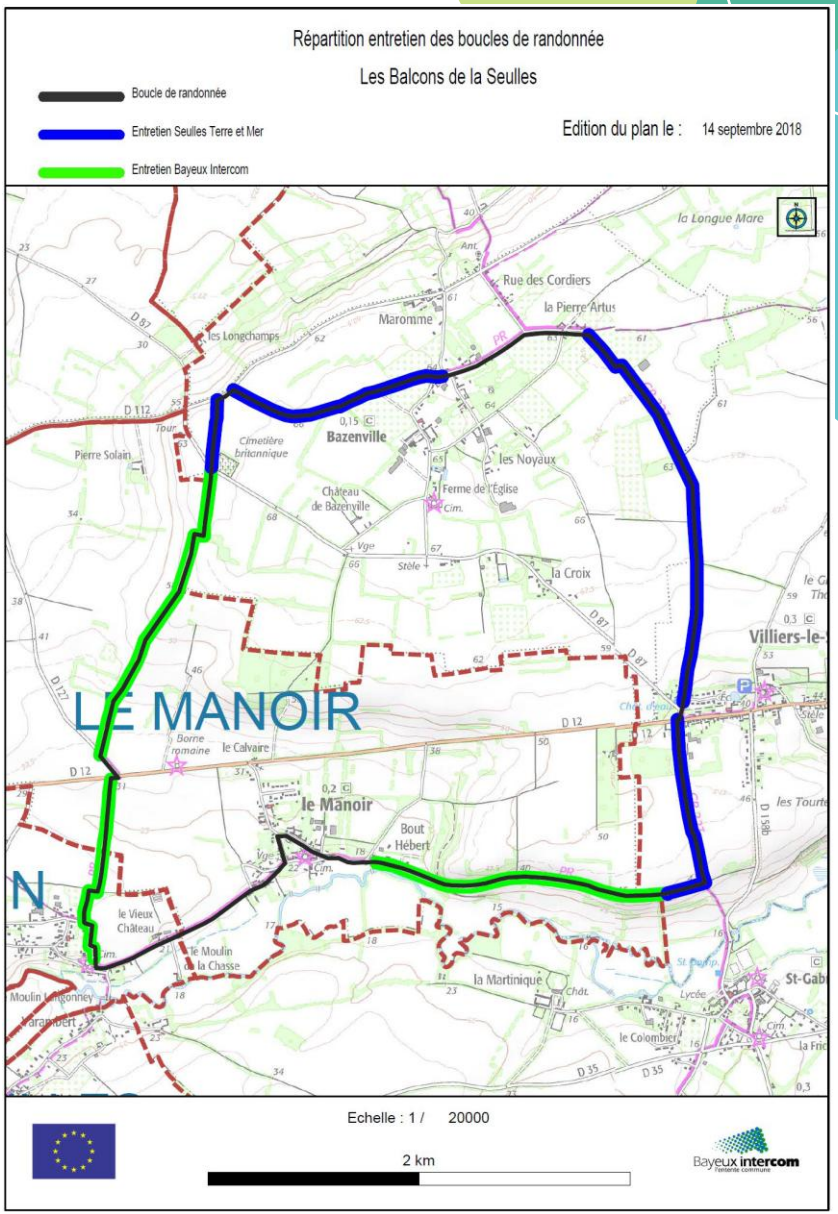
	Seulles Terre et Mer	Bayeux Intercom
231ème Brigade Britannique	**0,65 km**	**1,45 km**
Les Balcons de la Seulles	**3,43 km**	**3,87 km**
La Vallée de la Seulles	**2,1 km**	**3,85 km**

STM a signé une convention avec Bayeux Intercom pour répartir les charges d'entretien et de balisage pour une durée 5 ans (2026 -2030)

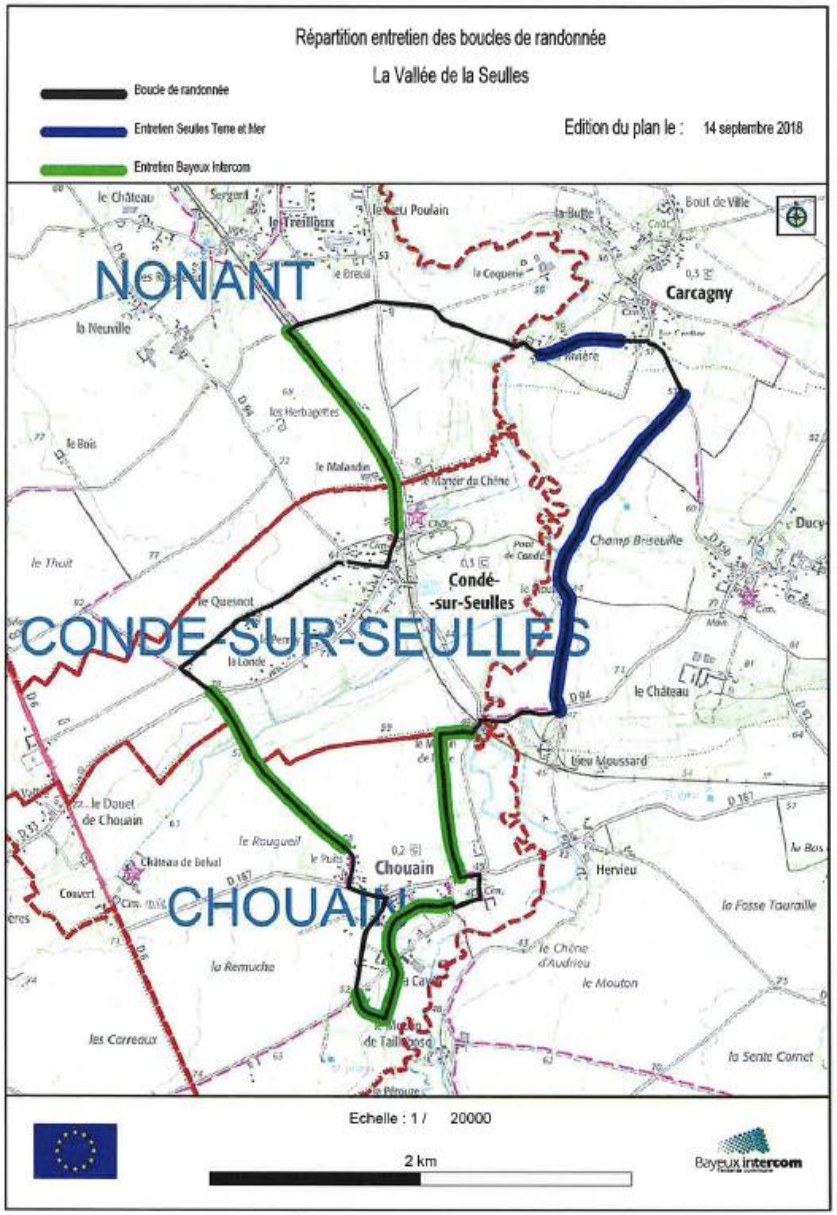
Communauté de Communes Stm Seulles Terre et Mer

08 Informations diverses





08 Informations diverses



Remarques :

M. LEFRANC demande si une mise en valeur de chemins longeant la Seulles, comme des chemins de halage dans certaines régions, est en réflexion car celle-ci relie toutes les communes de Seulles Terre et Mer.

M. BOUVET répond que cela n'est pas en projet mais pourrait faire l'objet d'un groupe de travail.

Communauté de Communes Seulles Terre et Mer

08 Informations diverses

LA FREDON



En appui à la destruction des nids, le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) du Calvados propose à nouveau cette année aux communes qui le souhaitent la participation à un achat groupé de pièges coréen à ailes (ou piège Beevital).

Les bons de commande sont à retourner avant le 15 octobre, afin que la commande puisse être passé à l'automne et le matériel reçu avant le printemps prochain.

Vous pouvez retourner les bons de commande à section.apicole.gds14@reseaugds.com

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter la section apicole du GDS au 02 31 44 86 87.

08 Informations diverses

Ter Bessin –Chambre Agriculture

A retourner à la Chambre d'agriculture (adresse au verso)

Toute commande erronée ou sans règlement ne sera pas prise en compte.

Visionnez la vidéo pour éviter les erreurs sur https://youtu.be/n7PoGxdsZ5E

Nom :

Adresse de résidence:

Tél. *(portable obligatoire)* :

Adresse mail obligatoire, sur laquelle vous recevrez nos communications :

.....

Statut : Particulier ☐ Agriculteur ☐ Entreprise ☐ Collectivité ☐

SIRET :

Date de distribution secteur du Bessin : samedi 12 décembre 2026

Essences	Quantités **par multiple de 5 par essence** (soit, 5, 10, 15…)		
Chêne sessile			
Hêtre			
Merisier			
Aulne glutineux			
Châtaignier			
Charme			
Erable champêtre			
Noisetier			
Cornouiller sanguin			
Troène sauvage			
Prunier myrobolan		Prix unitaire TTC	Montant à régler
Viorne obier			
Total plants (20 au minimum)		X 1.80 € /plant	
Fournitures : Quantités **par multiple de 5** (soit, 5, 10, 15…)			
Dalles de paillages		X 1.80 € /unité	+
Gaines de protection chevreuils*		X 1.80 € /unité	+
*(*tuteurs non fournis)*	**Total TTC à régler** [1]		=

[1] Règlement du « total TTC à régler » à joindre **impérativement** à la commande par **chèque émis à l'ordre de Chambre d'agriculture de région Normandie.**

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente (CGV).

☐ J'accompagne ma commande du règlement « Total TTC à régler» correspondant.

Commune de plantation : Date et signature :

Fait à



CHAMBRES D'AGRICULTURE NORMANDIE

Ter'Bessin L'aménagement durable en action

En 2026, Seulles Terre et Mer a commandé 600 ml de haies.

Communauté de Communes Stm Seulles Terre et Mer

08 Informations diverses

Remarques :

M. DAUXAIS propose que la commission travaille sur les circuits courts pour notamment faire découvrir promouvoir les producteurs locaux.

Mme BUHOT précise que cette thématique est abordée en commission développement économique et tourisme.

M. BOUVET propose la constitution de groupes de travail sur différentes thématiques.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

g.bouvet@cdc-stm.fr

c.clemence@cdc-stm.fr 02 31 77 00 02 – 06 08 21 92 51

Communauté de Communes Stm Seulles Terre et Mer